

MAIRIE DE DOMARIN

20190114 Conseil Municipal n° 01/2019

Séance du lundi 14 janvier 2019 à 20h

Présents : A. MARY, M. GIROUD, ML. AGAVIOS, G. DREVET, A. GARNIER, S. BARBERET, R. BERTOLINO, D. BOUSQUET, V. CHABERT-GRANGEON, C. GAGEY, J. REYNAUD, D. SUPTIL

Pouvoirs : B. ALLARD à D. SUPTIL et L. MILLARDET à S. BARBERET

Absent : Y. NICAISE

Secrétariat : A. CHOLLET

Secrétaire de séance : Guy DREVET

→ Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2018 : Après remarque et rectification, il a été approuvé à l'unanimité.

→ Décisions du Maire du 11 décembre 2018 au 14 janvier 2019 :

➤ 17 décembre 2018 : Acceptation du devis PAYSAGE DE BOCZOZEL pour l'entretien des espaces verts.

Montant du devis TTC : 2 088.00 € (forfait pour 10 tontes).

➤ 07 janvier 2019 : Acceptation du devis PUIG SAS pour la remise en état de la porte issue de secours du Complexe Sportif.

Montant du devis TTC : 1 440.00 €.

→ Délibérations :

➤ CAPI - SEDI - Adhésion de la commune de Domarin au service de Conseil en Energie Partagé :

Le Conseil en Energie Partagé (CEP) est un service spécifique aux petites et moyennes collectivités. Il consiste à partager les compétences en énergie d'un technicien spécialisé engagé à fournir un conseil neutre et objectif. Ce dispositif permet aux collectivités qui n'ont pas les ressources internes suffisantes, de mettre en place une politique énergétique maîtrisée et d'agir sur leur patrimoine pour réaliser des économies. Ce conseiller se distingue par sa proximité avec les Elus, les services techniques et administratifs et de par sa réactivité.

L'adhésion des communes au service de CEP est proposée pour une durée de 3 ans reconductible.

Le coût de ce service est de 0,62 € par habitant pour les communes de moins de 2 000 habitants.

Pour poursuivre cette politique d'amélioration, la commune de Domarin souhaite solliciter le CEP pour continuer à générer des économies. Parmi elles, l'optimisation des consommations électriques des vestiaires du stade, la qualité de l'air dans les bâtiments et le fonctionnement de la WMC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de coopération avec la CAPI relative au CEP.

Adoptée à l'unanimité.

→ Convention d'adhésion aux solutions libres métiers entre le CDG 38 et la commune de Domarin :

Dans le cadre de ses missions d'assistance aux collectivités en notion de gestion locale, le Centre de Gestion souhaite poursuivre son accompagnement aux collectivités affiliées ou non dans la mise en œuvre de processus de dématérialisation sur :

- Les actes soumis au contrôle de légalité,
- La comptabilité publique,
- Les marchés publics,
- L'archivage.

Pour la mise en œuvre du processus de dématérialisation, la collectivité s'engage à :

- Signer avec les services préfectoraux dont elle dépend une convention de raccordement Actes définissant notamment la nature des actes transmis et la date prévue de démarrage ;
- Contacter la Trésorerie afin de planifier la mise en œuvre ;
- Contacter dans les meilleurs délais le Centre de Gestion en cas de dysfonctionnement ;
- Acquérir les certificats électroniques RGS** nécessaires auprès d'une autorité de certification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la convention et toutes pièces s'y rapportant pour mettre en place la dématérialisation de la comptabilité et certains documents administratifs.

Adoptée à l'unanimité.

→ **Questions diverses :**

- Le Maire fait lecture des diverses cartes de vœux de tout ordre.
- Projet de loi de finances 2019 : Le Maire a présenté le calendrier des réunions réalisées par André VALLINI.
- Présentation du spectacle du 23 mars 2019 en collaboration avec la CAPI dans le sous-sol des locaux ISOTEX sur le Thème « culinaire » avec exposition du patrimoine.
- Débat national : Mise en place d'un cahier de doléances + affichage de la lettre du Président.
- Décès de Monsieur DACULSI, locataire de l'appartement de l'Ancienne Mairie.
- Début des travaux du local surpresseur d'eau potable au droit de la mairie mi-février.
- SMND : Mise en place du comptage des passages des véhicules en déchèterie courant 2019.
- Maurice GIROUD, 1^{er} Adjoint, cale 2 réunions « Finances » et « Urbanisme ».

Fin de séance à 21h30
Guy DREVET